

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention parachutisme

RNCP35901 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BPJEPS — Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15420
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/10/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19130189400017	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'encadrement du parachutisme nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le BP JEPS mention "parachutisme" permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

Participation au fonctionnement de la structure

Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ du parachutisme

Conduite d'actions de découverte, d'apprentissages dans le champ du parachutisme

Assure la sécurité des pratiquants et des tiers lors des séances de sauts dans l'option choisie

: méthode traditionnelle, progression accompagnée en chute, saut en tandem.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;

Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;

Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en parachutisme;

Mobiliser les techniques de l'option « méthode traditionnelle », « progression accompagnée en chute » ou « saut en

tandem » du parachutisme pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'activité du parachutisme sportif en France est principalement organisée autour de la Fédération française de parachutisme (FFP) : 208 clubs, 31 comités départementaux, 13 ligues, 56 écoles de parachutisme agréées.

La pratique du parachutisme s'effectue dans les 56 écoles agréées dont les formes juridiques sont à 61,5 % des associations et à 38,5 % des sociétés commerciales.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du BPJEPS mention « parachutisme » exerce en tant que moniteur de parachutisme ou éducateur sportif en parachutisme.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité du

moniteur de parachutisme est soumise notamment à l'application de l'article L 212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

1) être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :

- prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité.

2) justifier d'une expérience de trois années continues de pratique du parachutisme et de 100 sauts au cours des 12 derniers mois, attestée par le directeur technique national du parachutisme et justifier d'un nombre minimum de sauts, attesté par le directeur technique national du parachutisme :

- pour l'option A « méthode traditionnelle » : 500 sauts,

- pour l'option B « progression accompagnée en chute » : 1000 sauts,
 - pour l'option C « saut en tandem » : 1000 sauts dont un saut en position d'élève tandem ;
- 3) satisfaire aux tests techniques et de sécurité (les tests sont précisés à l'article 3 de l'arrêté de création du diplôme).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A.

Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 538 €
Selon la branche	7 170 € – 7 906 €
Prise en charge	Branches concernées
7 538 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 906 €	CPNEF Sport
7 170 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/10/2026
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP14058

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP40031

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35901/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	59
Parcours menés à terme	29
Taux d'achèvement	49 %

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	158
Montant total engagé	349 984 €
Coût moyen par dossier	2 215 €
Durée moyenne	202 h
Période	06/2021 – 11/2025
France compétences	73 %
Reste à charge titulaire	20 %
État	2 %
France Travail	2 %
Régions	1 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	1 %
OPCO	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.